

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du seize décembre deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 09 décembre 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENT	POUVOIRS
25	9	1	9

Objet :
FI-3 - Ouverture des crédits avant vote des Budgets Primitifs 2025

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Hayet LAKHDAR CHAOUCH, Loïc MONNIER

REPRÉSENTÉS : Anne MOREL (pouvoir à Laurent HARMEL), Marie-Jo LEVILLAIN (pouvoir à Françoise COLLET), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD), Freddy NIVEL (pouvoir à Jacques VAREYON), Hugo CARRAZ (pouvoir à Fatih KAYGISIZ) Christine PITTI (pouvoir à Annie ZOCCOLO), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Jean-Michel FOUILLAND), Julien MARTINEZ (pouvoir à Jean-Charles de LEMPS)

ABSENT : Philippe TOURNIER-BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme Fanny RIPPE est nommée secrétaire de séance.

M. Fatih KAYGISIZ rapporteur, rappelle au Conseil municipal que dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025 fixé au 10 février 2025, il est proposé, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ouverture anticipée de crédits d'investissement détaillée par chapitre sur le Budget Principal et les Budgets Annexes.

En investissement, il est possible d'engager, liquider et mandater dès le 1^{er} janvier 2025 sur les projets gérés en AP/CP et sur les restes à réaliser.

De plus, l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que, jusqu'à l'adoption du Budget, l'exécutif de la Collectivité peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au Budget lors de son adoption.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal, d'ouvrir dès le 1^{er} janvier 2025, des crédits d'investissement sur le Budget Principal et sur l'ensemble des Budgets Annexes, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2024 :

Objet :

FI-3 - Ouverture des crédits avant vote des Budgets Primitifs 2025

Pour le Budget Principal :

- 18 743 245,32 €. Le quart de ce montant représente 4 685 811,33 € pour le Budget Principal.

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Montant</u>
<u>20 – Immobilisations incorporelles</u>	2051- Concessions et droits similaires	95 825,00
	<u>TOTAL CHAPITRE 20</u>	<u>95 825,00</u>
<u>204 – Subventions d'équipement versées</u>	2041412- Aux Communes : Bâtiments et installations	19 687,50
	2041413 – Projet d'infrastructures d'intérêt national	475 000,00
	2041582 – Autres groupements : Bâtiments et installations	30 000,00
	20421 - Privé : bien mobilier, matériel	75 000,00
	20422 - Privé : bâtiments, installations	13 750,00
	<u>TOTAL CHAPITRE 204</u>	<u>613 437,50</u>
<u>21 – Immobilisations corporelles</u>	2112 – Terrains de voirie	130 000,00
	2118 – Autres terrains	3 250,00
	2121 – Plantations d'arbres et d'arbustes	2 500,00
	2128 – Autres agencements et aménagements de terrains	16 750,00
	21312- Bâtiments scolaires	290 141,75
	21314 -Bâtiments culturels et sportifs	3 750,00
	21318 – Autres bâtiments publics	13 750,00
	2138 – Autres constructions	337 500,00

Objet :
 FI-3 - Ouverture des crédits avant vote
 des Budgets Primitifs
 2025

	2151 – Réseaux de voirie	307 500,00
	21531 – Réseaux d'adduction d'eau	6 750,00
	21532 – Réseaux d'assainissement	7 500,00
	21538 – Autres réseaux divers	750,00
	2158 – Autres installations, matériels et outillage techniques	310 000,00
	21568 – Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile	21 625,00
	21622 – Dépenses ultérieures immobilisées	8 725,50
	2181 – Installations générales, agencements et aménagements divers	162 500,00
	21828 – Autres matériels de transport	166 250,00
	21831 – Matériel informatique scolaire	7 925,00
	21838 – Autre matériel informatique	211 250,00
	21841 – Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 000,00
	21848 – Autres matériels de bureau et mobilier	44 205,58
	2188 – Autres	165 302,50
	<u>TOTAL CHAPITRE 21</u>	<u>2 222 925,33</u>
<u>23 – Immobilisations en cours</u>	2313 – Constructions	760 282,50
	2315 – Installation, matériel et outillage technique	612 500,00
	2316 – Restauration des biens historiques et culturels	375,00
	<u>TOTAL CHAPITRE 23</u>	<u>1 373 157,50</u>

Objet :
FI-3 - Ouverture des crédits avant vote
des Budgets Primitifs 2025

<u>4581 – Opérations sous mandat</u>	45813- MOA SEMCODA AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS QUARTIER PLAINE	37 881,00
	45814 – MOA DYNACITE AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS QUARTIER PLAINE	342 585 ,00
	<u>TOTAL CHAPITRE 4581</u>	<u>380 466,00</u>
	<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>4 685 811,30</u>

Ces crédits sont affectés principalement aux opérations suivantes : rénovation des écoles, réhabilitation de diverses rues, aménagement d'espaces verts, rénovations bâtiments divers, reprise de façades, acquisitions foncières, acquisitions de véhicules et matériels divers, ...

Pour le Budget des Forêts :

- 222 940,68 €. Le quart de ce montant représente 55 735,17 € pour le Budget des Forêts. Ces crédits sont affectés principalement aux opérations suivantes : la poursuite du programme de plantations, la préparation des terrains pour les plantations, la création et/ou rénovation de pistes forestières.

<u>21 – Immobilisations corporelles</u>	2121 – Plantations d'arbre et d'arbustes	30 735,17
	2128 – Agencement et aménagement de terrain	25 000,00
	<u>TOTAL CHAPITRE 21</u>	<u>55 735,17</u>
	<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>55 735,17</u>

Pour le Budget du Parking :

- 85 075.36 €. Le quart de ce montant représente 21 268,84 € pour le Budget du Parking. Ces crédits sont affectés principalement pour les travaux de rénovation du parking souterrain et acquisitions de matériels divers.

<u>21 – Immobilisations corporelles</u>	2188 – Autres immobilisations corporelles	21 268,84
	<u>TOTAL CHAPITRE 21</u>	<u>21 268,84</u>
	<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>21 268,84</u>

Objet :

FI-3 - Ouverture des crédits avant vote des Budgets Primitifs 2025

Pour le Budget à caractère Commercial :

- 10 000,00 €. Le quart de ce montant représente 2 500,00 € pour le Budget à caractère Commercial. Ces crédits sont affectés principalement pour les travaux de rénovations des commerces et acquisitions de matériels divers.

<u>21 –</u> <u>Immobilisations corporelles</u>	2188 – Autres immobilisations corporelles	2 500,00
	<u>TOTAL CHAPITRE 21</u>	<u>2 500,00</u>
	<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>2 500,00</u>

Pour le Budget du Cinéma Atmosphère :

- 133 626,44 €. Le quart de ce montant représente 33 406,61 € pour le Budget du Cinéma Atmosphère. Ces crédits sont affectés principalement aux opérations suivantes : la rénovation du bâtiment et l'acquisition de divers matériels.

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Montant</u>
<u>21 –</u> <u>Immobilisations corporelles</u>	2158 – Autres installations	19 687,50
	2188 – Autres immobilisations corporelles	13 719,11
	<u>TOTAL CHAPITRE 21</u>	<u>33 406,61</u>
	<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>33 406,61</u>

Pour le Budget de Valexpo :

- 42 593,68 €. Le quart de ce montant représente 10 648,42 € pour le Budget de Valexpo. Ces crédits sont affectés principalement pour l'acquisition de divers matériels.

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Montant</u>
<u>21 –</u> <u>Immobilisations corporelles</u>	21848 – Autre matériel de bureau et mobilier	1 250,00
	2188 – Autres immobilisations corporelles	9 398,42
	<u>TOTAL CHAPITRE 21</u>	<u>10 648,42</u>
	<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>10 648,42</u>

Objet :

FI-3 - Ouverture des crédits avant vote des Budgets Primitifs 2025

Pour le Budget du Chauffage Urbain :

- 1 909 166,00 €. Le quart de ce montant représente 477 291,50 € pour le Budget du Chauffage Urbain. Ces crédits sont affectés pour l'opération de renouvellement du réseau de chaleur urbain sur l'opération de l'ANRU.

<u>23 –</u> <u>Immobilisations en cours</u>	2315 – Installations, matériels et outillage technique	477 291,50
	<u>TOTAL CHAPITRE 23</u>	<u>477 291,50</u>
	<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>477 291,50</u>

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

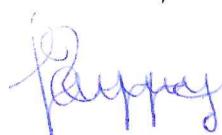
Vu l'avis de la Commission des Finances,

- Applique le dispositif énoncé ci-dessus ;

- Précise que ce dispositif est uniquement valable entre le 1^{er} janvier et le vote des budgets primitifs 2025,

Fait à Oyonnax, le 16 décembre 2024

Secrétaire de séance,



Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **18 DEC. 2024**
- par sa publication le **18 DEC. 2024**

